

BULLETIN D'INFO

VOEUX À VOLONTÉ POUR LE MOUVEMENT DES PROFS

I LIKE TO MOVE IT, MOVE IT...



POUR ÉVITER LES MAUVAISES SURPRISES...

FAITES-VOUS GUIDER PAR LE SNALC !

Place aux mutations intra académiques... La 2ème phase du mouvement va débiter à la fin du mois et peut-être que l'information ne vous est pas encore parvenue mais tout se joue dorénavant grâce à un logiciel. Alors, quelques conseils pratiques dans ce bulletin **SNALC**...

1

JE MOUV...

ATTENTION AU
PAC M.E.N (P2)

2

CTSD DU 34

CARTE SCOLAIRE
1ER DEGRÉ (P5)

3

TU STRESS...

COVID-19 (P4)



On n'arrête pas
se faire manger

**ON JOUE PAS
AVEC LES PROFS**



Pas d'inquiétude,
le Snalc veille pour
vous ...

**DES ARCADES
POUR LE
MOUVEMENT**



Des CONSOLES
bientôt en salle
des maîtres

MOUVEMENT DÉPARTEMENTAL

Le mouvement se fait via l'application I-PROF

Pourquoi changer de poste à la prochaine rentrée scolaire ?

1 - C'est votre souhait. Vous avez envie de changer et de voir autre chose. Les raisons sont personnelles et elles peuvent être diverses (fatigue, mauvais climat scolaire, harcèlement, etc.)

2 - Vous n'avez pas le choix car vous occupez un poste à titre provisoire.

Vous allez donc participer au mouvement intra-départemental qui va débiter à la fin du mois d'avril.

Attention, il va durer au plus 15 jours.

Les règles et les modalités des opérations ont changé.

La loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique a porté au niveau législatif la possibilité pour les candidats de se faire **accompagner par un représentant syndical** désigné par l'organisation syndicale représentative de leur choix pour les assister dans les recours administratifs qu'ils forment contre les décisions individuelles défavorables en matière de mutation.

Une décision est dite défavorable lorsque l'agent

- obtient une affectation en dehors de ses vœux, **par la procédure d'extension** des vœux (candidats stagiaires, candidats titulaires en ATP...)

- ou, s'agissant d'un candidat titulaire, lorsqu'il n'obtient **pas de mutation**.



Le SNALC a dénoncé cette définition restrictive dont le seul but est de réduire le nombre de recours.

Une organisation syndicale est considérée comme représentative **lorsqu'elle siège au comité technique ministériel** de l'éducation nationale (CTMEN).

C'est le cas du **SNALC** qui peut en conséquence assister tout candidat du 1er ou du 2nd degré dans son recours administratif. Le délégué du **SNALC** ainsi mandaté sera reçu obligatoirement par l'administration et essaiera en fonction des éléments en sa possession d'améliorer le résultat obtenu par le candidat dans le respect des règles du mouvement.



Les personnels du **second degré** formeront leur recours directement auprès du ministre (DGRH B2-2) à l'adresse :

mvt2dinter@education.gouv.fr

Ceux du **premier degré** formeront leur **recours auprès de l'IA-Dasen** du département de leur exercice. En cas de réponse négative à ce recours gracieux administratif, ils pourront former un recours hiérarchique auprès du ministre (DGRH B2-1).

Le **SNALC** dénonce la suppression par la loi dite de la transformation de la fonction publique des compétences des commissions administratives paritaires en matière de mouvement et le désordre qu'il en découlera certainement.

Le SNALC, syndicat représentatif et responsable, ne laissera pas les collègues seuls face à l'arbitraire et l'opacité.

Nos responsables et élus répondront présents à chaque sollicitation.

Contactez-les sans perdre de temps : **[voir leurs coordonnées](#)**

Découvrez les résultats du mouvement inter-départemental pour l'Hérault/ 1er degré

| Département | Barème du dernier entrant (phase de mutation) | Barème du dernier sortant (phase de mutation) | Nombre d'entrants (phases de mutation et de permutations) | Nombre de sortants (phases de mutation et de permutations) | Nombre de candidats à l'entrée | Nombre de candidats à la sortie |
|-------------|---|---|---|--|--------------------------------|---------------------------------|
| 34 HERAULT | 482 | 22 | 88 | 51 | 1043 | 69 |



Le CTSD du 34 s'est tenu en visioconférence

Présents : M. MAUNY (DASEN) / Mr BOST (A-DASEN, chargé du premier degré) / Mme MASNEUF (secrétaire générale adjointe du département de l'Hérault) / Mr MUNIER (chef de division, service des moyens d'enseignement 1^{er} degré et collèges) / Mme ROUSSILLAT (gestionnaire, service des moyens d'enseignement) / OS : FO, FSU, **SNALC**, SNE, SUD, UNSA.



● Intervention introductive du DASEN :

Le constat des effectifs pour le département est actuellement de **98136 élèves**. C'est le seul département où les effectifs augmentent, et il est probable qu'à la rentrée, les chiffres soient en hausse, comme tous les ans (l'administration prévoit une rentrée 2020 avec **267 élèves supplémentaires**).

Le cumul des deux enveloppes successives reçues pour le département permet de créer à la rentrée **49 nouveaux postes** (comme l'an dernier, mais pour une prévision d'augmentation d'effectifs moindre ; pour rappel elle était de 507 en 2019). Le P/E qui était de 5.47 en 2019 passerait donc à 5,50 en 2020.

| | Prévisions effectifs rentrée 2020 | Evolution effectifs rentrée 2020 | Evolution emplois prévue par la 1 ^{ère} enveloppe | Moyens complémentaires Rentrée 2020 | P/E projeté à la rentrée 2020 (et variation par rapport à 2019) |
|---------|-----------------------------------|----------------------------------|--|-------------------------------------|---|
| Hérault | 98403 | + 267 | + 31 | 18 | 5,50 (+ 0,03) |

L'ADMINISTRATION A RÉPARTI CES NOUVEAUX MOYENS SELON DIFFÉRENTS AXES

- La politique départementale, qui reste le 1^{er} élément pris en compte, avec une attention particulière sur le **cumul de difficultés** pour certaines écoles : allophones, enfants du voyage, IPS, notifications MDPH + Structure des écoles en donnant un coefficient plus fort aux **petites structures**.
- **Les mesures nationales :**
 - . **GS à 24** et dédoublements en GS en REP/REP+ : Il a fallu faire des choix, notamment celui de favoriser les GS à 24 plutôt que les **dédoublements GS en REP/REP+**
 - . Etre attentif à l'équilibre du **taux d'encadrement** dans les communes urbaines.
 - . Soutenir la **ruralité**, zones de « montagne »

15 fermetures ont finalement disparu des radars

Suite à l'octroi de la 2^e enveloppe, **15 fermetures initialement programmées ont été annulées**, dont 14 au motif de la commune de -5000 habitants et une pour maintenir l'équilibre urbain à Sète.

Le DASEN rappelle la définition urbain/rural : une commune est rurale si elle a moins de 2000 hab. ou qu'elle est en dehors du périmètre urbain d'une ville de -5000 hab.



En fait 5 communes (Valras, Boujan, Balaruc, Nissan, ...) ne sont pas réellement des COM rurales. En ce sens, il a pris en considération le rural (sur les 10 autres) et la mixité (avec ces 5 communes).

Il rappelle que la **balance est excédentaire** de 51 classes : 71 ouvertures et 20 fermetures, et qu'avec 4143 classes, l'Hérault affiche, et depuis longtemps, le plus petit taux de fermetures de l'académie.

Les ouvertures ont été faites dans des secteurs non étiquetés « éducation prioritaire » mais présentant un certain cumul de difficultés. Il aurait été possible de rogner sur ces ouvertures pour limiter encore les fermetures, mais le DASEN n'a pas souhaité le faire.

Concernant les **GS à 24** : les résultats des évaluations CP montrent qu'une attention particulière doit être portée à la maternelle. Leur implantation est proposée quand l'établissement affiche un important cumul de difficultés.

Concrètement elle propose par exemple que quand 56 élèves sont prévus, on crée 2 classes à 24 + 8 élèves avec un autre niveau dont l'effectif ne dépasse pas 24.

83.42% des GS du 34 sont en capacité de faire des classes à 24, soit 312 écoles sur 374. Les 62 restantes sont situées dans les circonscriptions de St Jean de Védas, Lattes et St Mathieu de Tréviers, donc les plus favorisées. Pour quelques-unes, le dispositif est impossible en raison du problème de locaux.

Concernant les élèves à besoins particuliers :

Les modalités expérimentales sont en lien avec les besoins exprimés par les IEN. **Plus de 60 RASED sont disponibles aujourd'hui**. En plus, 4 postes TR dédiés à cet accompagnement sont créés : 2 sur Montpellier ouest, 1 à Béziers, 1 à Bédarieux-Agde.

Création de 5 postes Psy 1^{er} degré pour mettre en place les équipes départementales d'accompagnement à l'inclusion (1 enseignant avec expertise pour élèves à besoins particuliers y compris hautement perturbateurs + 1 psy + médecin scolaire + assistante sociale). Les périmètres d'intervention sont à délimiter, mais elles ont vocation à intervenir auprès des équipes pédagogiques.

Selon le DASEN il n'y a pas d'intérêt à exfiltrer les élèves de la classe (fonctionnement RASED). L'administration estime qu'il y a davantage d'intérêt quand les RASED font de la co-intervention mais il ne faut pas oublier que quand

le RASED part, enseignant et élèves restent. C'est donc sur cette problématique qu'il faut intervenir. 15 postes animateurs soutien récupérés pour accompagner ces démarches et renforcer l'ASH (le nombre de postes d'enseignants référents doivent être augmentés, besoin d'une ouverture ULIS, besoin de psy).

En conclusion, le E/C* départemental= 23.58 et s'améliore par rapport à l'an dernier (ULIS compris). Il est la conséquence des choix opérés.

* E/C = rapport nb d'élèves/nb de classe, indicateur du taux d'encadrement



| Circonscription | E/C |
|-------------------------|-------|
| Bédarieux | 20.20 |
| Béziers centre | 21.77 |
| Béziers nord | 23.86 |
| Béziers sud | 23.76 |
| Béziers ville | 20.24 |
| Castelnau | 26.45 |
| Frontignan | 24.86 |
| Gignac | 25.58 |
| Lattes | 25.37 |
| Lodève | 22.59 |
| Lunel | 21.92 |
| Mtp centre | 23.25 |
| Mtp est | 25.38 |
| Mtp nord | 21.15 |
| Mtp ouest | 20.94 |
| Mtp sud | 25.58 |
| Pézenas | 23.70 |
| St Jean de Védas | 26.06 |
| St Mathieu de Trévières | 24.85 |
| Sète | 22.57 |

Quelques exemples des arbitrages réalisés :

- Circonscription de Castelnau : pas de cumul de difficultés. Si on descend le curseur à 25, on l'augmente sur des secteurs en difficulté, donc le choix a été fait de ne pas abonder.
- COM Agde : E/C=23.43 (plus de 24 cette année). Le TR sur Agde : utilisation à voir avec IEN.
- COM Béziers : +271 élèves et maintien E/C à 20.30 avec 6 postes créés.
- COM Lodève effectifs stables et création 1/2 poste (E/C baisse de presque 2 élèves par classe).
- COM Lunel : pas d'implantation et E/C = 19.22.
- COM Mtp : +640 élèves projetés et création de 17 postes. E/C = 22.68. Ajustements prévisibles.
- COM Pézenas : -1 poste et E/C maintenu à 22.50.
- COM Sète : -2 postes avec -30 élèves et E/C = 21.77.

Une relative incertitude subsiste sur certains effectifs, notamment en maternelle, ce qui nécessite une réserve, à conserver pour la phase d'ajustements (9 postes). Pour l'heure, les mesures suivantes seront soumises au vote du CDEN :

| | Fermetures de classes | Ouvertures de classes |
|--------------------------|---|--|
| Ecole primaire | Clermont l'Hérault J.Verne Montpellier O. de Gouges Montpellier A. Malraux St Jean de Védas Jean d'Ormesson | Roujan L.Aubrac Beziers Mandela Beziers Les Oiseaux Restinclières G. Baissette St Jean de Cornies Vendargues Cosso Pignan Lucie Aubrac St Bauzille de la Sylve Costa Belle St Paul et Valmalle Soubes Montpellier G. Richier Montpellier J. Moreau Montpellier M.Yourcenar Montpellier B. Groult Montpellier Dickens Frank Montpellier J. Miro St Jean de Vedas J. d'Ormesson Marseillan M.L. Dumas Ganges la Marianne |
| Ecole élémentaire | Béziers Pasteur Baillargues G. Brassens Lunel V. Hugo Montpellier Dr. Calmette Montpellier Kurosawa Montpellier Rabelais Montpellier L. Malet Montpellier L. Sedar Senghor Pézenas J.Prévert Vill. les Maguelone P.Bouissinet Sète F.Buisson | St Pons de Thomières Béziers E.Herriot Béziers J.Jaurès Béziers Roland Castelnau-le-lez J. Moulin Castries M.Pagnol St Drezerly Montagnac L. Pasteur Marsillargues J.Ferry Montpellier F. Bazille Montpellier Mme de Sévigné Montpellier S. Freud Montpellier L. Armstrong Juvignac les Garrigues Montpellier Garibaldi Laverune le centenaire Saussan J. Delteil Les Matelles Montferrier-sur-Lez Vacquieres |
| Ecole maternelle | Béziers les Oliviers La Grande Motte A. Malraux Montpellier James Joyce | Béziers M. Curie Béziers J. Jaurès Béziers Pellisson Maraussan Maureilhan Sauvian Sérignan F. Buisson Beaulieu Les Esquirols |


| | Fermetures de classes | Ouvertures de classes |
|--------------------------|-----------------------|---|
| Ecole maternelle (suite) | | Castelnau-le-Lez R. de France Castries le chat perché Vendargues la Ribambelle Lodève Pasteur Lodève Premierlet Montpellier A. Daudet Montpellier J. Deroin Montpellier la Fontaine Montpellier Kipling Montpellier S. Signoret Agde A. Camus Bessan V. Hugo Saussan Clapiers O. de Gouges |

• Questions générales des OS :

- Problème des RASED

Questionnement sur la non efficacité des RASED avancée par l'administration : quelle étude ?

Désaccord unanime des OS : Il manquera une aide sur la difficulté scolaire ordinaire. Risque d'externaliser la difficulté scolaire (orthophonistes...) Redéploiement intéressant mais pas au détriment des RASED. Question sur le maillage territorial des nouveaux accompagnements.

 **Réponse DASEN** : ce sont des redéploiements, pas des fermetures en réalité, et dans une logique d'équité. Ces postes ne financent pas des ouvertures mais vont servir pour d'autres modalités d'accompagnement.

Ex de Miro (Montp sud) : prise en charge momentanée pour raccrocher des élèves à la scolarité qui fonctionne bien. Pas une seule réponse possible : à définir avec l'IEN. Dans une optique de gestion raisonnable, l'inspecteur d'académie indique qu'il ne gèlera pas ces fermetures. 10 postes de réserve : à voir en juin.




Il a reconnu que la déscolarisation coûte en effet, et a rappelé qu'il existe le SAPAD (Service d'Aide Pédagogique A Domicile pour les enfants et adolescents malades ou accidentés). Le volume élèves par classe sur Mtp sud se heurte à la problématique des locaux. La réflexion se fait non sur le nombre mais sur une répartition plus optimale.

Le but est de sortir de l'étiquetage et de permettre plusieurs types de réponse (circo Mme Poujade Mtp Est avec enseignants non RASED + assistantes sociales qui obtiennent des résultats en terme de retour en classe par ex).

- Problème des GS à 24

Quelle est la « moyenne raisonnable » évoquée pour les autres classes d'une école accueillant des GS à 24 ? Inquiétude sur la composition des classes dans les dispositifs GS à 24 : retour d'expérience à avoir l'an prochain.

 **Réponse DASEN** : sur le nombre des autres classes accueillant des GS : maternelle = 27.28 et autres niveaux = 25.26. Sur la composition des classes, on a réuni les conditions pour faire des GS à 24 mais ensuite ce seront aux directeurs de faire la répartition. Seule chose regardée : qu'un élève en difficulté en GS ne soit pas dans une classe de plus de 24. On ne verra pas d'inconvénient à ce que des élèves qui ne sont pas en difficulté soient dans une classe à plus de 24.

Le snalc était très inquiet concernant les fermetures de classe annoncées avant cette nouvelle enveloppe. Aussi nous accueillons bien entendu la rallonge de dotation de façon favorable qui montre que la politique de "priorité au premier degré" voulue par le ministère semble s'inscrire dans la durée, et c'est une bonne nouvelle.

Néanmoins, ne perdons pas de vue que ces mesures relèvent d'un rattrapage que notre pays aurait dû lancer il y a bien longtemps déjà (car à la traîne par rapport à ses voisins européens). Par ailleurs, nous souhaiterions qu'il n'y ait plus de classe comptant plus de 25 élèves dans notre département. Au delà de cet effectif, les conditions d'apprentissage ne sont plus optimales et les conditions de travail des enseignants se dégradent. La dotation supplémentaire nous permet d'annuler un certain nombre de fermetures annoncées, mais certains établissements restent au bord du chemin.


Rappelons les directives ministérielles, présentées par Mme la Rectrice hier en CTA exceptionnel.

Les moyens accordés doivent :

- soutenir la ruralité ; c'est chose faite ; les fermetures dans les communes de moins de 5000 habitants étant annulées.
 - permettre le déploiement des dédoublements en Rep/Rep+, et l'allègement des GS à 24 élèves. Sur ce point il reste encore des progrès à faire...
 - améliorer le taux d'encadrement dans les communes de plus de 5000 habitants. Là aussi, les objectifs ne sont que partiellement atteints...
-

Des choix ont été faits, et nous sommes inquiets des menaces qui pèsent sur un outil indispensable

les RASED

 **Réponse du DASEN** : pour le nombre maxi à 25/classe, cela reviendrait à orienter les moyens vers les COM les plus favorisées. [*Reprise de parole SNALC : il n'est bien entendu pas question d'enlever des moyens aux écoles cumulant des difficultés. Mais certaines écoles dites « favorisées » vont se trouver avec des effectifs bien trop élevés, dont des maternelles*]. Le DASEN fonctionne par cumul de difficultés pour défendre ce choix...

Quant aux GS à 24 : 372 écoles concernées, ce qui est positif (100% de l'objectif 2022). Concernant les dédoublements REP/REP+, on se heurte à des problèmes de locaux. Obligation de recourir au co-enseignement et non à un réel dédoublement dans les pratiques sur CP/CE1 à Montpellier, Béziers, Lunel. Par contre à Sète, on fonctionne davantage en vrais dédoublements (et c'est ce que souhaite promouvoir l'administration).

● Les situations particulières :

- Villeneuve les Maguelonne : 1 fermeture annulée en primaire à Dolto
- Léo Malet : voir ajustements.
- Construction à Miro pour redéploiement d'une classe de Malraux ? Mr Bost et le DASEN reconnaissent que les travaux sont arrêtés et qu'ils n'ont pas de visibilité à cette heure. Décisions à prendre fin avril / début mai.
- Retour sur Agde où 3 postes sont supprimés avec la création d'1 TZIL.

Réponse : sur Com Agde, 2.5 emplois pour 3 fermés (pas de fermeture à Jules Verne, TZIL, décharges exceptionnelles reconduites).

- Béziers : Le DASEN indique qu'un travail de sectorisation s'engage.
- Jean Jaurès Béziers : 26.86/classe hors dédoublements et locaux disponibles. Le DASEN répond que la situation sera étudiée.
- G. Sand : a perdu un poste UPE2A et un animateur. On demande un regard sur la décharge à mi-temps pour 10 classes en REP. Le DASEN indique que la situation est à étudier.
- Rural : 3 ouvertures provisoires ne sont pas confirmées (Cruzy par exemple) et cela va s'apparenter à une fermeture.
- **DASEN** : c'est une ouverture provisoire, on ne peut pas parler de fermeture...
- Maternelle Fleury à Lodève : perte de décharge et demande de maintien sur 1 an.
- Des écoles avec forts effectifs dès la rentrée : primaire St Jean de Védas où 2 ouvertures au lieu de 3 / Servian : Jean Moulin / Mtp Kergomard / Clermont l'Hérault Jules Verne / Villeneuve les Maguelonne en maternelle qui plus est... Le DASEN reprend l'entrée par cumul de difficultés...
- REP / REP + de Mtp en souffrance : Léo Malet / Sedar Senghor (on est pourtant bien dans le cumul de difficultés) / James Joyce.

Réponse du DASEN: on sera attentif sur Mtp à la phase ajustements.

Pour terminer, les OS ont demandé à avoir un regard sur les prévisionnels pour les écoles non concernées par une ouverture/fermeture.

Réponse du DASEN : les mails envoyés aux écoles avant CTSD ont été perçus comme un problème de confiance. Selon lui les directeurs auraient dû s'adresser uniquement à l'IEN, et à l'IA si pas de réponse. Si les syndicats font annonce des fermetures, quel est le but si ce n'est mettre le bazar ?

Pour lui, la manière dont procèdent les OS l'engage à être moins transparent à l'avenir.

Le snalc est choqué de la réponse de l'administration : d'une part certains IEN avaient déjà dévoilé les projets de fermetures aux directeurs.

D'autre part, c'est le rôle des OS que de faire leur enquête afin de pouvoir apporter à l'administration un regard croisé, basé sur leurs propres retours de terrain.

Notre travail ne saurait se limiter à analyser béatement les données fournies par l'administration, sans en remettre en cause l'actualité ou l'acuité. Un véritable dialogue social ne peut se passer d'échanges avec les personnels concernés par les différentes mesures annoncées, n'en déplaise à l'administration.

Si certaines mesures vous sont défavorables, sachez que le mouvement du PERSONNEL va bientôt démarrer. N'attendez pas, utilisez cette bouée de sauvetage et contactez-nous pour qu'on vous guide sérieusement dans vos choix.



snalc

Pandémie : le Covid-19

On achève bien les personnels de
l'Éducation nationale



Le 11, mais...

Dans son allocution du 13 avril, le président de la République Emmanuel Macron a annoncé une reprise progressive pour les crèches, écoles, collèges et lycées à partir du 11 mai.

Depuis le début de la pandémie, le **SNALC** n'a eu à l'esprit qu'une seule et unique chose : la sécurité des élèves et des personnels. C'est pourquoi l'annonce de cette reprise, très assertive, nous surprend. Combien d'annonces tout aussi assertives avons-nous eues depuis mars, qui ont été démenties parfois dans la journée même ? Combien de certitudes ont volé en éclats face à un phénomène dont nous maîtrisons très imparfaitement le fonctionnement et l'évolution ?

Le **SNALC** comprend parfaitement les enjeux de cette réouverture. Ce n'est pas tant pour les élèves qui n'ont pas pu suivre la « continuité pédagogique » que pour permettre le redémarrage économique du pays. Soyons francs.

Mais pour le **SNALC**, en plus d'être franc, il va falloir être clair. Pourra-t-on le 11 mai rouvrir l'institution qu'on appelle École, i.e. celle où l'on enseigne à TOUS les élèves ? À 30 ou 35 par classe ? Nous ne le croyons pas, sauf formidable embellie sanitaire. C'est donc d'un succédané d'école qu'il est question ici. Il va falloir « inventer », « innover », « personnaliser » — préparez-vous à subir un torrent de bêtises pédagogiques de la part de nos plus grands « spécialistes ». Pour *in fine* faire quoi : des petits groupes ? Mais que fait-on des autres élèves alors ? Fera-t-on cours à certains le lundi et à d'autres le mardi, ce qui n'aidera certainement pas beaucoup le redémarrage économique ? Tant de questions sur lesquelles nous savons que les services du ministère travaillent. Le **SNALC** leur rappelle qu'à l'impossible nul n'est tenu. Nous avons tourné la question dans tous les sens, et nous n'avons pas trouvé de réponse, sauf à rester sur les modalités d'accueil volontaire actuelles, éventuellement élargies à d'autres enfants.

Mais pour le **SNALC**, bien avant cette question pédagogique, c'est une fois encore la question de la santé des agents, des élèves, et des proches de tout ce beau monde qui prime.

Je l'écris très clairement : si début mai, nous constatons que toutes les conditions sanitaires ne sont pas réunies, nous nous opposerons à la réouverture.



L'école, c'est le lieu en France où l'on peut le moins respecter la distanciation sociale. Les jeunes enfants n'en ont pas la capacité 100% du temps. Les couloirs des collèges ne permettent pas

à deux personnes de se croiser. Et il faut arrêter de croire qu'on peut gérer les 1500 élèves d'un lycée en laissant 1m de distance entre tout le monde : c'est un mensonge.

Pour le **SNALC**, en l'état actuel des connaissances dont nous disposons, rien ne sera possible sans la garantie d'avoir tout le matériel de protection nécessaire dans tous les établissements, et d'avoir testé tous les personnels et tous les élèves. Et pas uniquement celles et ceux qui présentent des symptômes.

Le **SNALC** poursuivra son dialogue avec le ministère afin de porter votre parole, vos craintes et toutes vos interrogations. Nous avons prouvé en mars que nous savions taper du poing sur la table. S'il faut le faire en mai, nous taperons encore.

Jean Rémi GIRARD, président national du SNALC

Les professeurs se plaignaient de ne pas avoir de **Comité d'Entreprise pour ainsi bénéficier de certains avantages comme cela existe dans d'autres professions de la Fonction Publique d'État, **sachez que le Snalc l'a fait !****

Nous sommes le premier syndicat à posséder un Comité d'Entreprise. En nous rejoignant, vous pourrez bénéficier des nombreux avantages de notre CE.





Le SNALC vous offre de nombreux avantages depuis 2014, négociés auprès de grandes enseignes : Disneyland Paris / Corsica Ferries / Club Med / Center Parcs / Pierre & Vacances / Costa croisiées / FRAM / BB Hotel / Go Sport / Marionnaud / Grand Optical / Dell / Fitnext...

Et tout ceci ajouté aux acquis fondamentaux de notre adhésion : une vraie protection juridique, assurance professionnelle, Mobi-Snalc (aide à la mobilité professionnelle)...



Pour seulement 90 euros d'adhésion annuelle, le SNALC défend efficacement les intérêts des personnels de l'Éducation Nationale.

N'attendez plus ! Rejoignez-nous pour enfin en profiter !

..... **AvantagesSnalc**.... Adhérez en ligne, www.snalc.fr

Suivez toute l'actualité du SNALC de votre département :

<http://www.snalcmontpellier.fr/HERAULT.p.htm>

Au niveau national :

www.snalc.fr > rubrique école

